

## PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 20 mars 2009

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme BOUTROUILLE  
Tel : 03 44 06 12.63  
Fax : 03 44 06 12 56  
[marie-claude.boutrouille@oise.pref.gouv.fr](mailto:marie-claude.boutrouille@oise.pref.gouv.fr)

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
(pour information à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2009.

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir consulter votre conseil municipal et l'inviter à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2009, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, je vous précise que le taux d'augmentation retenu en 2008 était de 1,60 %. Pour l'année 2009, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 2,00 %.

Par ailleurs, je vous rappelle que le montant de la dotation de compensation versée aux communes en 2008 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 751 €.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer, **pour le 16 mai 2009**, la délibération de votre conseil municipal à la Sous-Préfecture de votre arrondissement, ou à la Préfecture – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – 2<sup>ème</sup> bureau, pour les communes de l'arrondissement de Beauvais.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
le Secrétaire général,

*Signé*

Patricia WILLAERT